



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E149922

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2015  
Forme juridique : SARLU  
Capital : DEPUIS LE 29/03/2016  
180 000

Raison sociale : RIVOLLIER JEAN FRANCOIS EURL

75 GRANDE RUE  
71340 IGUERANDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MACON 2015B00346

Téléphone : 03 85 84 06 77 Fax : 03 85 84 03 14  
Portable : 06 81 75 53 19

Siret : 813 743 820 00017

Site Internet : www.rivollier-couverture-chauffage-plomberie.fr

Code NACE : 4322A

E-mail : contact@rivollier-jf.fr

Numéro caisse de congés payés : 11 171026

Responsabilité légale :  
RIVOLLIER JEAN FRANCOIS GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10290896904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 1029089604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/10/2021
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2022
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/10/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MACON  
94, RUE DE LYON  
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.